Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB41-2026-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Commune de SAINT-PÉRAY
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE
CANTON DE GUILHERAND-GRANGES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Péray était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric GERLAND, Maire en exercice.

Etaient présents : Mme FORT-BRISQUET Stéphanie, M. LE GALL Matthieu, Mme CHARLES Sandrine, M. PEALAT Philippe, Mme VILLE LAM KAM Sandrine, M. BEAL Thomas, Mme MATHON-VOSSEY Nathalie, M. GIRAUD Florian, Mme STIPO Anne, M. GUERIN James, Mme MARQUET Stéphanie, M. HERAUD Jean-Philippe (départ de la séance à 19h15), Mme HART Céline. BRANCO Joël, Mme CORDOLA Anne, M. LAM KAM David, Mme DUPRE-RATEL Isabelle, M. RAMILLON Bernard, Mme ANTOINE Agnès, M. CATERIN-DARNAUD Axel, Mme DUFOUR Christiane, M. CHABOUD Stéphan, Mme MARTIN Sarah, M. DESMEDT Julien, Mme QUENTIN-NODIN Agnès, Mme CHARRIERE Rasha, Mme REBISCHUNG Flore.

Étaient absents excusés : Nicolas CHOUTET (procuration donnée à Agnès QUENTIN-NODIN) ; Jean-Philippe HERAUD (départ à 19h15) (procuration donnée à Matthieu LE GALL).

Secrétaire de séance : M. Matthieu LE GALL

OBJET : N°41-2026 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2026 LES PEYROUSES

Convocation faite le 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice	**29**
Nombre de présents	**28**
Nombre de pouvoirs	**1**
Nombre de votants	**26**

Stéphanie FORT-BRISQUET, Maire Adjoint en charge des finances expose :

Le budget annexe des Peyrouses a été établi dans le cadre d'un projet global d'aménagement visant à favoriser le développement urbain à travers la création d'un programme intégrant de l'habitat, des services publics et divers équipements.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la commune. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

À ce stade, le budget présente un déficit de 426 216 €, principalement en raison des acquisitions foncières réalisées pour assurer la maîtrise des terrains nécessaires à la mise en œuvre du projet. Cette maîtrise foncière constitue une étape déterminante, notamment dans la perspective de la réalisation de la déviation, qui contribuera à structurer et dynamiser l'aménagement futur du secteur.

Malgré ce déficit initial, la trajectoire financière du projet laisse entrevoir un équilibre futur très favorable à la collectivité, les aménagements à venir permettant une valorisation progressive des terrains et une optimisation des investissements engagés. Ce budget s'inscrit ainsi dans une démarche stratégique visant à anticiper et accompagner le

développement du territoire tout en améliorant à terme l'équilibre financier de la commune.
Le Budget Primitif 2026 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	BP 2026	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	BP 2026
011 - Charges à caractère général				50 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				476 216,00
011 - Charges à caractère général	605	01	Travaux - Voirie, VRD	50 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7133	01	Variation en cours de production	476 216,00
011 - Charges à caractère général	6045	01	Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	-					
65 - Autres charges de gestion courante				-					
65 - Autres charges de gestion courante	65888	01	Autres charges diverses de gestion courante	-					
042 - Variation terrains aménagés				426 216,00					
042 - Variation terrains aménagés	71355	01	Variation terrains aménagés	426 216,00					
TOTAL				476 216,00	TOTAL				476 216,00

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	BP 2026	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	BP 2026
001 - Résultat investissement reporté				426 216,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				426 216,00
001 - Résultat investissement reporté	001	01	Résultat investissement reporté	426 216,00	3355 - Travaux en cours	3355	01	Travaux en cours	426 216,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				476 216,00	16 - Emprunts et dettes assimilées				476 216,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3355	01	Travaux en cours	476 216,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	01	Emprunts en euros	476 216,00
TOTAL				902 432,00	TOTAL				902 432,00

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.2312-2, R.2221-25, R.2221-72-3 et R.2221-68 ;

VU la création du budget annexe Les Peyrouses par délibération N°27-2023 du 11/05/2023,

VU le Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaire de l'exercice 2026 acté par délibération N°117-2025 du 11 décembre 2025,

VU l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe les Peyrouses par délibération N°37-2026 du 20 avril 2026, portant affectation des résultats,

VU l'avis de la commission Administration Générale – Finances – Ressources Humaines réunie le 13 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 1 contre (Flore REBISCHUNG) et 3 abstentions (Agnès QUENTIN-NODIN, Rasha CHARRIERE, Nicolas CHOUTET) décide :

- **D'ADOPTER** le Budget Annexe Primitif 2026 les Peyrouses susvisé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Frédéric GERLAND

Maire de Saint-Péray

VILLE DE SAINT-PÉRAY 07130 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Matthieu LE GALL

Secrétaire de séance